

Image not found or type unknown



Report de garantie en cas de panne

Par **PhilGoo**, le **04/07/2010** à **08:05**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté en 2008 un appareil photo qui a un problème intermittent avec le flash. J'ai une garantie de 2 ans. Après 1 an, je l'ai ramené pour le faire réparer. Après "réparation", j'ai repris l'appareil, les tests ont semblé corrects. rnrnAujourd'hui, après 26 mois (2 mois après fin de garantie), le même problème est de nouveau présent. Le magasin refuse de le prendre sous garantie. Ai-je un recours possible ?rnrnMerci.

Par **jeetendra**, le **04/07/2010** à **11:27**

Bonjour, vous pouvez agir sur le terrain de la garantie légale de vice caché, au préalable il faudrait une expertise de l'appareil photo en cause, bon dimanche à vous.